



VITIS IMMOBILIER

L'immobilier local

BARÈME DES HONORAIRES

VENTE - Immobilier d'habitation

Honoraires portant sur la transaction (achat-vente) des immeubles à usage d'habitation (TVA à 20% comprise)

PRIX DE VENTE DU BIEN	HONORAIRES AGENCE (T.T.C)
< à 15 000€	2 000€
15 001€ à 60 000€	4 000€
60 001€ à 120 000€	7 % TTC
120 001€ à 160 000€	6% TTC
160 001€ à 350 000€	5% TTC
> à 350 000€	4% TTC

LOCATION - Immobilier d'habitation

PROPRIETAIRE

Forfait Location (frais d'entremise et de négociation) : 150€ TTC

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail - 8€/m2 TTC

Etat des lieux - 3€/m2 TTC

LOCATAIRE

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail - 8€/m2 TTC

Etat des lieux - 3€/m2 TTC

Les honoraires seront dus à la signature du bail de location et directement payés par le(s) locataires et le(s) bailleurs.



VITIS IMMOBILIER

L'immobilier *local*

GESTION LOCATIVE

Formules

	SIMPLICITÉ	GARANTIE TOTALE
Mise en place du mandat de gestion	✓	✓
Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire	✓	✓
Envoi de l'avis d'échéance à votre locataire mensuellement	✓	✓
Délivrance d'une quittance de loyer	✓	✓
Envoi mensuel d'un relevé de gérance par email	✓	✓
Révision annuelle du loyer en fonction de l'indice IRL	✓	✓
Paiement des charges de copropriété au syndic sur demande	✓	✓
Récupération de la taxe d'ordures ménagères auprès du locataire	✓	✓
Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers	✓	✓
Suivi des travaux, établissement de devis, commandes et règlements des fournisseurs	✓	✓
Suivi digital de votre parc locatif sur www.zelok.fr	✓	✓
Garantie Loyers impayés à 2,50% TTC		✓
Déclaration et suivi des loyers impayés ou des déclarations locatives		✓
Paiement assuré le 10de chaque mois (jour ouvré)		✓

Assurance loyers impayés à 2,50 % 

- Sans plafond d'indemnisation
- Sans franchise
- Sans limite de durée dans le temps
- Protection juridique incluse
- Détériorations immobilières jusqu'à 10 000€
- Avec paiement assuré le 10de chaque mois (jour ouvré) même en cas d'impayé de locataire.

SIMPLICITÉ		GARANTIE TOTALE GLI à 2,50% incluse	
HT	TTC	HT	TTC
5,90%	7,08%	9,40%	10,78%



Offre Stationnement à 9,90 % HT

9,90%HT des encaissements (soit 11,88% TTC)
pour un box ou un parking

Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandat.
Les honoraires sont 100% déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur).
Taux de TVA en vigueur : 20%.

SYNDIC

Tarif en fonction du nombre de lots principaux :

- 2 à 10 lots : 200 € TTC / lot principal
- 11 à 20 lots : 180 € TTC / lot principal
- 21 lots et plus : 160 € TTC / lot principal

*offre détaillée sur devis

AJED IMMO – société par actions simplifiées unipersonnelle (SASU) au capital de 500€ - Siège social : 25 rue Jeannin – 21000 DIJON – contact@vitisimmobilier.fr / www.vitisimmobilier.fr / RCS DIJON 888 050 598, Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 2102 2020 000 044 736 , délivrée par la CCI de Côte-d'Or – Dijon, portant la mention « transactions sur immeubles et fonds de commerce, gestion locative et syndic de copropriété » garanti par MMA - 35 rue Devosge - 21000 DIJON et avec maniement de fonds. Caisse garantie financière : Compagnie européenne de garanties et cautions, 16 rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 LA DEFENSE Cedex. Montant de la garantie financière : 110 000€.
Médiateur de la consommation : Société Médiation Professionnelle.